

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES HAUTES-PYRENEES

VENDREDI 04 AVRIL 2025

*C'est la salle de spectacle du SET, à TARBES, qui accueille pour la troisième fois l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées. On note à nouveau une très forte participation des représentants des sociétés de chasse du département.*

*Le Président DELCASSO ouvre les travaux à 18h30.*

Mesdames, Messieurs, chers amis, bonjour,

C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir vous accueillir à nouveau à notre Assemblée Générale annuelle.

Avant de débuter nos travaux, Je souhaite tout d'abord remercier pour leur présence parmi nous :

- Monsieur Jean SALOMON, Préfet des Hautes-Pyrénées, accompagné de Monsieur Malik AÏT-AÏSSA, Directeur Départemental des Territoires,
- Madame Sylvie FERRER et Monsieur Denis FEGNÉ, députés,
- Mesdames Maryse CARRERE et Viviane ARTIGALAS, sénatrices,
- Monsieur le Colonel Pierre SIMON, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Conseiller régional, représentant la Présidente Carole DELGA,
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux d'Occitanie présents,
- Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des Communautés de communes présents, ainsi que certains maires,
- Monsieur Christian FOURCADE, Président de la Chambre d'agriculture,
- Madame Régine MORLAS, directrice-adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations, accompagnée de Madame Christine DARROUY-PAU, cheffe du service Santé, Protection animale et Environnement,
- Monsieur Cédric BAILLEUX, chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, accompagné de Monsieur Gilles BASTOS,
- Monsieur Franck REISDORFFER, représentant Madame la Directrice du Parc National des Pyrénées et le Président Louis ARMARY,
- Monsieur Jean-Patrick LAPEYRADE, du bureau Biodiversité, Chasse et Forêt de la Direction Départementale des Territoires,
- Monsieur l'Adjudant-chef DELANNOY, de la Brigade de gendarmerie de Pierrefitte, spécialisée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement
- Messieurs Jacques DUFFAU et Luc OSINSKI, administrateurs de la Fédération des Chasseurs du Gers, représentant le Président Serge CASTERAN,
- Mesdames et Messieurs les représentants des organisations agricoles et sylvicoles,
- Nos partenaires du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et de la Banque Populaire Occitane,
- Mesdames et Messieurs les administrateurs et les personnels de la Fédération,
- Monsieur Pierre POUECH, formateur bénévole à la Fédération
- Messieurs les estimateurs pour les dégâts de grand gibier aux cultures,
- Madame et Messieurs les Lieutenants de louveterie,
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des sociétés de chasse et des associations spécialisées,
- Mesdames et Messieurs les représentants de la presse quotidienne régionale et des autres médias, Ainsi que tous nos autres invités qui nous ont fait l'honneur de venir assister à nos travaux.

Je me dois également d'excuser certaines personnes, je ne les citerai pas toutes, qui, prises par d'autres obligations, ne peuvent être parmi nous aujourd'hui :

Je pense notamment à :

- Monsieur Gérard TREMEGE, Maire de TARBES,
- Monsieur Jean-Luc CAZAUX, Président de la Fédération de Pêche et du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées.

Le déroulement de notre assemblée Générale sera le suivant :

- Désignation du bureau de l'Assemblée,
- Rapport moral du Président et rapport d'activité de la Fédération,
- Intervention du rapporteur de la commission « Grand Gibier et dégâts », Monsieur Joseph PRADET,
- Rapport financier du trésorier, Philippe MAULEON, sur le bilan de l'exercice 2023/2024,
- Rapports du Commissaire aux comptes, Monsieur Alexis LOMBRY,
- Vote des cotisations diverses
- Budget prévisionnel de l'exercice 2025/2026 par le trésorier, Monsieur Philippe MAULEON,
- Présentation de l'opération faisant dans le Magnoac et le Pays de Trie par Monsieur Laurent DUMAS,
- Enfin, et avant de laisser la parole à certains de nos invités, j'aborderai les vœux recueillis lors des réunions de pays ou reçus à la Fédération.

Avant de débuter, je souhaite avoir une pensée pour certains d'entre nous qui nous ont quittés depuis notre dernière AG. Là encore, je ne peux pas malheureusement tous les citer, mais certains présidents ou anciens responsables étaient souvent parmi nous lors de ce rendez-vous annuel.

Vendredi dernier, nous avons accompagné dans sa dernière demeure Jean-Paul CASTEX, président de la société de chasse du Haut-Magnoac et de l'AFACCC 65.

Jean-Paul, chasseur passionné comme nous tous, a toujours été à nos côtés avec les responsables de l'association.

Je me souviens notamment de la manifestation à Mont-de-Marsan pour défendre notre passion, pour laquelle il avait pris en main une partie de la logistique du déplacement et mobilisé ses troupes.

Autre figure de la chasse bigourdane, dont il a été le directeur de fédération pendant 24 ans, Jean CAPDEVIELLE nous a également quittés en 2024.

Entré à la Fédération le 1<sup>er</sup> janvier 1973, il en deviendra le directeur et y travaillera jusqu'à sa retraite, le 28 février 1997.

Jean était un amoureux de la chasse, avec, je le sais, un attrait particulier pour le cerf et la Barousse où il avait gardé de solides attaches.

Sont partis également depuis notre dernière AG, de nombreux responsables cynégétiques que vous avez tous fréquentés :

- Monsieur DELLAC d'OSSUN, ancien lieutenant de louveterie,
- Monsieur CHUBURU de SERE-RUSTAING,
- Monsieur CAILLET de GALAN
- Monsieur FROMIGUÉ de l'Indivise II,
- Monsieur GENERES de SENTOUS,
- Monsieur LATAPIE de HERES,
- Monsieur SOLANA de SAINT-LARY,
- Monsieur VIZIER d'OMEX,
- Ou encore Madame MUR de VIELLE-AURE

Tous ces responsables cynégétiques ont œuvré pendant des années pour défendre notre passion et nous ne pouvions pas débuter cette Assemblée sans évoquer leur mémoire et le travail qu'ils ont accompli. Qu'ils sachent que nous continuerons à avancer dans le même sens.

Je vous demande, pour l'ensemble de nos chasseurs partis trop tôt, de prendre quelques instants pour leur rendre hommage.

Je vous remercie.

Je vous propose de désigner comme bureau de l'Assemblée Générale le bureau du Conseil d'Administration de votre fédération.

Conformément à l'article 5 – Point 33 de notre règlement intérieur, adopté le 20 mai 2020, je vous rappelle que les résolutions sont prises à la majorité des membres présents et s'effectuent à mains levées, hors scrutin électoral.

Je vous demande de voter une **première résolution**, que vous pouvez lire sur l'écran :

**« Le bureau de l'Assemblée Générale du 04 avril 2025 est celui du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées »**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

→ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Je vous remercie

Je vais maintenant vous présenter mon rapport moral et le rapport d'activité de la Fédération qui sera complété par Joseph PRADET pour les dégâts de gibier par la suite.

Chers amis chasseresses et chasseurs, Chers tous,

Il m'appartient, une nouvelle fois, de vous faire le rapport moral et le rapport d'activité de votre Fédération.

Ces rapports, effectués chaque année, j'ai commencé à vous les présenter voilà 20 ans, en avril 2005, à l'issue de ma première année de présidence.

Si c'est toujours un grand plaisir pour moi de vous retrouver pour ce grand rendez-vous annuel de la chasse bigourdane, désormais dans cette magnifique salle du Set, je ne vous cache pas que les sujets et préoccupations qui gravitent autour de notre passion ont bien évolué en vingt ans. Certaines menaces de l'époque sont devenues, hélas, réalité : plomb et zones humides, différents moratoires, etc...)

Les cinq réunions de pays, qui ont précédé cette Assemblée, nous ont permis de débattre de nombreux dossiers et de faire le point, tant sur les nouvelles évolutions règlementaires, que sur les tendances d'évolution des populations animales.

Comme de coutume, je vais débuter ce rapport en parlant de nous, les chasseurs.

Nous avions effectué, au 30 juin 2024, 7 050 validations départementales ou nationales.

Début avril 2025, nous constatons une faible érosion de nos effectifs puisque nous avons validé 6 964 permis, soit 1,2 % de moins.

Si notre nombre de candidats à l'examen du permis de chasser reste stable, avec près de 200 lauréats en 2024, il est aujourd'hui plus élevé qu'au début de mon mandat. Le taux de réussite, cette année, est de 76%.

Nous avons néanmoins le plaisir de constater que, via nos sessions d'examen, le nombre de chasseresses est en augmentation, même s'il n'est encore que de 2,5%. Pour reprendre le poète Aragon, je dirais que la femme est l'avenir de la chasse.

Nous avons aussi effectué deux sessions de chasse accompagnée, et formé une vingtaine de futurs chasseresses et chasseurs à notre passion.

Toujours au niveau des formations :

- 724 chasseurs ont suivi la formation décennale obligatoire à la sécurité. Je vous rappelle que tous les détenteurs d'un permis doivent avoir fait cette formation avant 2030 s'ils ont obtenu leur permis avant 2020. Pour les plus jeunes ou les nouveaux, il conviendra d'effectuer celle-ci dans les 10 ans qui suivent ou suivront la réussite à l'examen.

Nous avons débuté les formations décennales décentralisées et les poursuivrons cette année sur de nouveaux secteurs. En 2024, ces formations se sont tenues à ARTAGNAN, MADIRAN, ESTIRAC, LACASSAGNE, POUYASTRUC, BERNADETS-DESSUS, CASTELNAU-MAGNOAC, LANNEMEZAN, LOURDES, LESPONNE, BOO-SILHEN, TREBONS, SENAC ou LAPEYRE notamment.

Ce rappel à la sécurité, tant pour soi que pour autrui, est une bonne chose et je pense que ceux d'entre vous qui ont suivi ces formations ont pu juger de leur pertinence.

- 85 chasseurs ont également suivi la formation pour être responsable de battue cette année. Après de nombreuses réunions aux quatre coins du département au début de l'été 2022, qui ont permis de former près de 1250 chefs de battue, nous organisons une à deux formations complémentaires chaque année pour ceux qui souhaitent franchir le pas. Aujourd'hui, ce sont désormais plus de 1 440 responsables qui sont opérationnels.

- Dans le même état d'esprit, et pour donner suite à la possibilité d'utiliser la chevrotine dans 25 communes du département, nous avons organisé deux séances d'information obligatoire pour les responsables de battue qui souhaitaient pouvoir utiliser cette munition.

- 35 chasseurs ont suivi cette année la formation complémentaire permettant de chasser à l'arc. Celle-ci est organisée en collaboration avec l'association des chasseurs à l'arc.

- C'est avec le concours de l'association des piégeurs que Nicolas, notre moniteur de piégeage, a formé et agréé 24 nouveaux candidats.

- Concernant la venaison, 16 personnes se sont formées cette année à l'examen initial. Vous le savez, et j'y reviendrai plus tard, nous relançons la filière venaison. Avoir des gens formés à l'examen initial est obligatoire si l'on veut céder ou vendre des carcasses, que ce soit à des restaurateurs, des traiteurs ou des grossistes. C'est aussi, dans le cadre de la cession en dehors du cercle des chasseurs, une assurance que la venaison cédée a subi une première inspection par un chasseur formé.

- Autre action de formation à l'attention de nos adhérents, celle relative aux comptages de galliformes de montagne en été avec les chiens d'arrêt. Vous connaissez tous l'enjeu pour nous que représente la pérennité et la défense de la chasse de la perdrix grise de montagne.

Les échantillonnages effectués par la Fédération et les chasseurs, avec nos partenaires, OFB, ONF, Parc National ou Réserves Naturelles notamment, le sont dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne. Les protocoles demandent une rigueur certaine afin que les résultats puissent être pris en compte.

Enfin, et je m'arrêterai là, nous avons également dispensé une formation au maniement des armes à feu à tous les pompiers de l'aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées. Cette formation a lieu chaque année afin que ce service d'incendie et de secours soit en mesure d'intervenir en toute sécurité face au péril aérien lorsque cela est nécessaire.

Les chasseurs, comme le rappelait un slogan au début des années 90, c'est l'écologie qui agit. Certains peuvent parfois se demander pourquoi nous travaillons sur des dossiers autres que ceux relatifs aux espèces chassables.

Je vous rappelle que notre Fédération est agréée au titre de la protection de l'Environnement. Avec nos collègues pêcheurs, nous sommes même les deux associations agréées les plus importantes du département.

Je vous donnais, il y a quelques instants, le nombre de nos licenciés.

Avec plus de 7000 validations en 2023/2024, nous étions plus nombreux que les footballeurs (6600), les rugbymans (5300) ou les tennismans (3300). Il s'agit là des fédérations ou comités sportifs les plus importants du département. L'UNSS a validé, quant à elle, 6300 licences dans le département cette année.

Ces données sont celles du Comité Départemental Olympique et Sportif auquel nous adhérons depuis plusieurs années en siégeant notamment à la Commission des Sports de Nature.

C'est d'ailleurs lors d'un évènement organisé par le Comité Olympique, en partenariat avec la Presse Quotidienne Régionale, les « Sommets du Sport Haut-Pyrénéen », évènement qui vise à récompenser les clubs sportifs haut-pyrénéens engagés dans un domaine particulier (femmes, santé, environnement, publics défavorisés, solidarité, bénévolat...), que la Fédération a remporté le trophée RSE pour l'opération « J'aime La Nature Propre ».

Puisque j'évoque cette opération, sachez qu'en 2024, quelque 350 bénévoles ont répondu présent et ont récolté 133 m<sup>3</sup> de déchets sur 8 sites ! Pneus, ferraille, plastiques en tout genre, mégots, canettes, etc... jusqu'au canapé abandonné, ont été ramassés.

Les 14, 15 et 16 mars 2025, cette opération a été reconduite sur 11 sites. L'école de GARDERES, le lycée de VIC EN BIRORRE ou encore l'ONF, se sont associés à celle-ci sur certains sites.

Bilan : 272 participants dont 51 enfants, et 100 m<sup>3</sup> ramassés !

Les opérations en faveur des territoires et de la biodiversité, nous en menons toute l'année.

Dans le cadre du programme Miléoc, financé par le FEDER et l'Agence de l'eau, 4 mares ont été restaurées par la Fédération sur le territoire du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses Affluents (SABA).

Si, pour certaines d'entre elles, débroussaillage et retrait des saules étaient « simplement » au programme, d'autres ont nécessité un léger remodelage des berges en pente douce.

Des clôtures partielles ont également été posées afin de préserver les berges du piétinement des vaches pâtrissant les prairies.

Sur toutes ces mares, une riche biodiversité est observée avec notamment des tritons marbrés ou palmés, salamandres et autres amphibiens.

Tous ces travaux de restauration sont effectués après signature d'une convention, entre le propriétaire, la société de chasse et la fédération. Celle-ci permet de garantir le maintien et l'entretien de la mare.

Si nous travaillons en faveur de la faune sauvage sur les territoires de plaine, nous le faisons également en montagne.

C'est dans le cadre du programme HAPYGALA, financé par des fonds « écocontribution », que plusieurs chantiers d'ouverture de milieus ont été effectués cet automne.

Dirigée par le service technique de la Fédération, une opération s'est déroulée sur la commune de FERRIERES sur une zone de 10 hectares rouverte à 50 % en mosaïque.

Bien évidemment, cette zone a été choisie après plusieurs diagnostics effectués par la fédération, tant sur la base du protocole établi par l'Observatoire des Galliformes de Montagne que par les conclusions issues du programme HAPYGALA sur les relevés de végétation et le taux de fermeture du milieu.

Le territoire ciblé a toujours été un site privilégié, tant pour le grand tétras que pour la perdrix grise de montagne.

Un autre chantier a été réalisé, en collaboration avec le GIP-CRPGE, et à la demande du SIVOM du Sarat de BUN, sur l'estive du Chélet à ESTAING. Il s'agissait, là encore, d'une opération de débroussaillage à vocation éco-pastorale.

Côté montagne, et dans le cadre du programme Agrifaune, nous sommes intervenus également sur le massif du Cabaliros afin de mettre en place des dispositifs de visualisation sur une clôture forestière dangereuse pour l'ensemble de l'avifaune, et plus particulièrement le grand tétras.

Tous nos travaux et dossiers ne concernent pas que les espèces chassables.

Depuis trois ans, et dans le cadre de l'éducation à l'environnement, nous participons au Programme « Hirondelles et biodiversité ».

En 2024, ce sont les écoles de MADIRAN, AUREILHAN, ANDREST et GARDERES qui ont reçu les personnels de la Fédération. L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à la protection de cet oiseau si familier.

Les sujets abordés sont nombreux, de la reconnaissance, tant au chant que visuelle de deux espèces d'hirondelles (fenêtre et rustique), à la construction du nid en passant par le régime alimentaire et la reproduction.

Les sorties de terrain pour effectuer des observations et construire des nids sont précédées par une partie théorique.

En ce moment, c'est à la demande de la mairie de TARBES que notre chargée de mission et les techniciens interviennent dans des classes de la préfecture, tout comme dans les écoles à BOOS-SILHEN ou à AZEREIX.

Toujours autant d'engouement chez les enfants pour cet oiseau qu'ils voient et, maintenant, commencent à connaître un peu mieux !

Concernant les suivis d'espèces, nous poursuivons notre participation sur deux dossiers importants :

- le dossier CYNOBS par le biais duquel nous suivons les galliformes de montagne et procédon aux dénombremens, tant au chant qu'au chien. C'est également au travers de CYNOBS que se font les suivis d'isards, de mouflons, mais aussi des oiseaux migrateurs : caille des blés, gibier d'eau, colombidés et oiseaux nicheurs en général.

- le dossier ICE est consacré, lui, au suivi du cerf et du chevreuil à travers les différents comptages pédestres ou en véhicules. C'est dans le cadre de celui-ci que nous vous avons sollicités, cette année, afin de connaître la longueur des dagues chez les daguets ou le poids des chevriards, ces données entrant dans le cadre des indices du changement écologique.

Si nous poursuivons, vous l'avez compris, le dossier HAPYGALA sur les diagnostics de territoires, nous venons de lancer un nouveau programme sur la perdrix grise de montagne : le programme PERHIS.

Comme nous vous l'avons présenté sur le dernier numéro du Chasseur Bigourdan, le montage de ce dossier a eu lieu avant l'été et a débuté au mois de décembre.

Ce programme, financé dans le cadre de l'écocontribution, a pour objectif de compléter les connaissances sur l'espèce et ses habitats, et de s'assurer de l'intérêt des actions d'amélioration des habitats réalisées. Ainsi, les informations récoltées permettront un apport de connaissances sur les habitats fréquentés par l'espèce tout au long de l'année et, plus particulièrement, lors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes.

Le service technique de la Fédération, épaulé par un volontaire en service civique, Gaétan, et en collaboration avec les partenaires de l'OFB, l'ONF, le Parc National, l'OGM et le GIP-CRPGE, procède à

des captures de perdrix qui sont équipées de balises GPS solaires avant d'être relâchées. Cette opération est prévue sur deux zones et les premiers oiseaux ont été équipés depuis 10 jours.

Sur le massif du Bazès, dans le Val d'Azun, c'est avant tout un apport de connaissances sur une potentielle modification de la fréquentation des milieux par les oiseaux, à la suite de travaux d'aménagements et d'actions d'amélioration des habitats mis en œuvre par la FDC 65, qui est recherché.

En parallèle, un tel programme permettra d'évaluer la vraisemblance de la modélisation des habitats potentiels de reproduction de la Perdrix grise de montagne réalisée dans le cadre du projet HAPYGALA.

Sur le second secteur, à CAMPAN, ce suivi aidera la Fédération à prioriser et à localiser ses prochaines interventions, en croisant les données issues de la modélisation des habitats avec les données récoltées par le suivi GPS des oiseaux.

Toujours sur les galliformes de montagne, et pour la seconde année, nous avons travaillé, en collaboration avec nos homologues espagnols, dans le cadre du programme TUIB, Tetrao Urogallus Ibericus.

L'origine du programme date de la fin de l'année 2020 lorsque la population de grands tétras des Monts Cantabriques a été évaluée en danger critique d'extinction.

Le Ministère espagnol de la Transition Écologique et du Défi Démographique a alors mis en œuvre un important programme de conservation avec un centre de conservation « ex-situ » situé à Valsemana en Castille-et-Léon. Ce « centre accueil » des spécimens de Grands Tétras réunit des oiseaux des populations pyrénéo-cantabriques.

Pour sauver la population cantabrique de l'extinction, le renforcement des effectifs et la diversification génétique sont nécessaires à la réussite des réintroductions prévues par ce programme. Dès lors, l'élevage d'une lignée recueillant le patrimoine génétique de l'ensemble du clade pyrénéo-cantabrique était apparu indispensable. C'est alors que les Espagnols ont pris attaché des structures françaises pour nous demander de contribuer au programme de sauvegarde.

La mise en œuvre des opérations en France, confiée à la DREAL Occitanie, consiste en la fourniture au centre d'élevage de Valsemana de l'équivalent de deux à trois pontes d'œufs incubés de Grand-Tétras par an dans les Pyrénées centrales et occidentales.

Un des effets majeurs du programme de coopération TUIB sera la possibilité de mettre en place des renforcements génétiques de populations à partir de la lignée d'oiseaux constituée dans le centre de recherche et d'élevage de Valsemana. Ces renforcements pourraient intervenir dans le cas où une ou plusieurs sous-populations pyrénéennes de Grand Tétras montreraient une tendance d'évolution défavorable en lien avec une baisse de leur diversité génétique.

Puisque je traite des espèces de montagne, je dois vous annoncer que nous envisageons, avec le Parc National des Pyrénées et les chasseurs des sociétés concernées, de procéder à l'introduction d'une population d'isards sur le massif du Bassia.

La particularité de ce massif, dont le biotope correspond parfaitement à celui de l'isard, est qu'il n'y a jamais eu de colonisation depuis les massifs voisins, étant isolé de ceux-ci.

Les communes concernées sont celles de HECHES, ASPIN-AURE, BEYREDE-JUMET, CAMPAN, ESPARROS, SARRANCOLIN, ASQUE et ASTE.

Un beau dossier pris en main par Sylvain CASCARRA, épaulé de Nicolas THION.

C'est d'ailleurs, cette année, avec le Parc National des Pyrénées que nous avons signé une première convention de partenariat qui a pour objet de travailler en commun sur les suivis d'espèces et l'aspect sanitaire notamment.

Une autre convention a d'ailleurs également été signée avec Le Colonel Pierre SIMON, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Hautes-Pyrénées. Il s'agit, là, d'une convention de partenariat

visant à faciliter les échanges entre les militaires de la Gendarmerie et les représentants cynégétiques locaux que vous êtes.

Les incivilités qui se développent à la campagne, des actes de braconnage aux dépôts sauvages d'immondices, en passant par le vandalisme ou la destruction, sont autant de sujets qui empoisonnent la vie des ruraux et intéressent les enquêtes des gendarmes.

Si nous travaillons sur les espèces de montagne, plusieurs dossiers et projets concernent également le petit gibier sédentaire de plaine.

Nous vous l'avions évoqué l'an passé : nous avons débuté en 2024 un projet d'introduction de faisans de souche naturelle sur 7 communes, désormais en GIC, des secteurs Magnoac, Trie sur Baïse, Galan. Laurent DUMAS vous présentera cette opération tout à l'heure.

Il conviendra donc de suivre avec beaucoup d'attention ce projet afin d'étudier la possibilité de le reproduire ailleurs.

Si le faisan est une espèce sédentaire, certains oiseaux, migrateurs pour leur part, intéressent beaucoup les chasseurs que nous sommes.

Même si sa date d'ouverture reste trop tardive à notre goût, la caille des blés est bel et bien présente dans notre département.

Les déchaumages tardifs ou les réhausses de coupe sont des atouts pour l'espèce dont certains individus nichent en Bigorre.

J'ai moi-même eu le plaisir de lever encore ce petit galliforme en fin d'hiver, lors des mois de février et mars, dans les friches.

Pour les amoureux de chiens d'arrêt, c'est un véritable plaisir de chercher ces oiseaux.

S'agissant de la bécasse des bois, lors de la campagne 2023/2024, 3 972 oiseaux ont été prélevés dans le département. Sans trop de surprise, c'est au mois de décembre que le pic des prélèvements a été atteint avec 1 853 bécasses déclarées, soit 47% des prises.

333 oiseaux ont été déclarés via le carnet dématérialisé et l'application Chassadapt.

Si la saison passée a été très correcte, celle qui s'est achevée il y a un mois l'a été beaucoup moins. Certains secteurs ont pu voir de belles arrivées d'oiseaux dès le mois de décembre, alors que pour d'autres ce fut une saison en demi-teinte d'un bout à l'autre. A noter que la fin du mois d'octobre et le début du mois de novembre, souvent propices en montagne, n'ont pas bénéficié de la manne d'oiseaux escomptée.

Concernant la palombe, si le passage d'automne a été très modeste, l'hivernage a été par contre très bon dans le nord et l'ouest du département.

Sans atteindre les chiffres démesurés d'il y a six ans, où je revois encore près de 200 000 oiseaux sortir d'une même réserve, les populations arrivées en décembre et janvier ont été à la hauteur des espérances des chasseurs en hiver.

Lors du comptage effectué au mois de décembre, nous avions dénombré 27 445 palombes sur les sites suivis. Ce chiffre a explosé puisque ce sont 124 420 oiseaux qui ont été comptés dès le mois de janvier, soit une population multipliée par 4,5.

17 départements, sous l'égide du GIFS et en suivant un protocole standardisé, participent aujourd'hui à ces comptages.

Ces opérations sont réalisées depuis 1990 dans les 5 départements du sud-ouest que sont les Landes, Le Lot-et-Garonne, le Gers, Les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. A partir de 1998, puis en 2006 et 2010, 12 autres nous ont rejoints.

Sur les 962 557 palombes présentes sur cette large zone de comptage, 13 % étaient en Bigorre, ce qui faisait de nous le 3<sup>ème</sup> département avec l'hivernage le plus important derrière les Landes et le Gers.

Ne nous leurrons pas : ces très bons chiffres dépendent des disponibilités alimentaires, et donc des données météorologiques !

Malgré des populations de palombes en hausse constante avec notamment des effectifs nicheurs en France qui ont augmenté de 137%, la Commission européenne a pourtant décidé de traduire la France devant la Cour de justice de l'UE, parce qu'elle considère que la chasse traditionnelle de la palombe au filet ne respecte pas, à priori, la directive Oiseaux.

La chasse au filet ne serait pas sélective !

Quand on sait que cela fait partie des rares chasses lors desquelles les oiseaux peuvent être relâchés, on est en droit de se demander si ces hauts fonctionnaires connaissent le sujet, ou bien si c'est simplement une nouvelle posture anti-chasse qui doit leur sembler en vogue dans leur milieu d'écolo-bobo.

Des contentieux contre la chasse, nous en connaissons aussi en Bigorre.

Si la chasse des galliformes de montagne n'est pas, à vrai dire, une chasse traditionnelle, c'est pourtant une chasse que nous pratiquons par tradition et engouement dans les Pyrénées.

Si certains tétraonidés, et je pense notamment au lagopède, peuvent être impactés par le changement climatique, ce n'est pas le cas de la perdrix grise de montagne.

Cet oiseau emblématique des Pyrénées, nous l'aimons, nous travaillons sur ses milieux et en effectuons un suivi rigoureux.

L'association animaliste et anti-chasse, One Voice, s'est lancée, depuis trois ans, dans une croisade contre les arrêtés préfectoraux autorisant la chasse des galliformes de montagne.

N'imaginez pas que la sauvegarde de la perdrix les intéresse : ils n'en ont jamais vu !

Seule l'interdiction de la chasse les motive...

Dans les Pyrénées, après un premier revers devant le Tribunal Administratif de Toulouse, où l'association avait déposé un référé-suspension contre l'arrêté du préfet de l'Ariège pour la perdrix grise, le Tribunal Administratif de Pau a rejeté la requête de One Voice visant à suspendre celui du préfet dans les Hautes-Pyrénées pour cette même espèce la semaine suivante. Puis, c'est à Marseille, pour les Pyrénées-Orientales, que le tribunal a à nouveau donné raison aux chasseurs.

L'audience a permis au service juridique de la Direction des Territoires de la préfecture, et à la Fédération des Chasseurs, de défendre l'arrêté de Monsieur le préfet.

Les mémoires en défense déposés, et les interventions à la barre, ont permis d'emporter la conviction de la présidente du Tribunal et de rejeter la requête.

Notre Plan de Gestion Cynégétique de la perdrix grise de montagne, inscrit sur le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et validé par le préfet, est donc dans les clous !

S'agissant des quotas de prélèvements arrêtés pour cette saison, ils l'ont été en appliquant les résultats du bilan repro de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, au Plan de Gestion.

Je tiens ici à vous remercier, vous, chasseurs, pour les heures passées cet été à dénombrer les compagnies, aux côtés des autres partenaires impliqués dans les suivis : OFB, ONF, DDT, Parc National des Pyrénées et Réserves Naturelles Régionales notamment.

Je n'oublie pas non plus notre personnel fédéral qui s'investit sans compter dans ces opérations.

Vous noterez que dans ce rapport moral et d'activité que je vous présente, je n'ai pas évoqué le grand gibier.

Joseph PRADET vous en parlera dans quelques instants en vous présentant son rapport.

La gestion de ces populations, et certaines problématiques liées à leur augmentation, occupent une bonne partie des journées de notre personnel, mais également des dizaines de milliers d'heures pour nous, chasseurs.

Avec plus de 11 000 têtes de sangliers, cerfs, chevreuils, isards et mouflons au tableau, je pense que l'on peut avancer sans trop de risques que notre département est très giboyeux en la matière. Un peu trop dans certains secteurs.

Si je ne vais donc pas développer sur le grand gibier, je souhaite néanmoins évoquer le sujet du cerf. Depuis quelque temps, l'Office National des Forêts a fait du cerf sa bête noire, considérant qu'il est à l'origine de tous les maux de la forêt.

Jusqu'ici, passe encore.

Le souci, c'est aujourd'hui le lobbying réalisé par cet établissement, vis-à-vis des élus locaux et de l'Administration, pour mettre en place des mesures rêvées par l'ONF mais décriées par une très large majorité, chasseurs et non chasseurs.

Non, nous ne souhaitons pas un plan de chasse quantitatif avec une généralisation des bracelets indéterminés au sud de l'autoroute.

Nous avons déjà mis en place cela au Nord de l'A64, où nous ne voulons pas voir le cerf progresser, mais il est hors de question de le faire au sud.

Il n'y a que l'ONF qui pense encore que des bracelets indéterminés seront placés sur des biches ou des jeunes.

Moi, chasseur, je sais très bien que si je n'ai qu'une balle, et si la biche et le cerf sortent ensemble, ce n'est pas la biche qui a le plus à craindre.

Dans le même ordre d'idées, vouloir tirer des biches allaitantes en plein été, alors même que la montagne regorge de randonneurs et autres touristes, est une hérésie.

La saison de chasse est déjà très longue et notre plan de chasse est réalisé à plus de 80%. Un allongement de la période ne servirait donc à rien si ce n'est à prendre le risque d'avoir des incidents avec les autres utilisateurs de la nature et à voir l'image du chasseur ternie une nouvelle fois.

Rien de glorieux à abattre une biche suitée le 14 juillet ou le 15 août.

Si l'établissement public souhaite rendre la chasse plus efficace, il faut faire en sorte qu'elle soit plus accessible.

J'ai une piste pour vous : baissez donc le montant des loyers que vous demandez aux sociétés pour tuer les cerfs.

Depuis la fin du COVID, nous essayons de relancer la filière venaison, attendue par un bon nombre d'entre vous pour écouler une partie du gibier prélevé. Il s'agit, là encore, d'un outil que nous souhaitons mettre en place face à l'augmentation des tableaux de grand gibier.

L'absence d'abattoir agréé à proximité des zones de chasse, et la hausse des coûts annexes, liés notamment au transport des carcasses, avaient été rédhibitoires au moment où la reprise était possible.

Depuis, nous n'avons eu de cesse de trouver des pistes permettant de remettre en rapport les sociétés de chasse et les transformateurs potentiels pour proposer et valoriser la viande de gibier.

Début décembre, deux nouveaux tests ont été effectués avec l'abattoir de BOULOGNE SUR GESSE. Ceux-ci peuvent être qualifiés de prometteurs !

En parallèle, le Pays des Nestes termine une étude de faisabilité pour la mise en place d'un atelier voué au gibier.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement Maryse BEYRIE pour son investissement et sa volonté, avec nous, de faire aboutir ce dossier.

Si la logistique demande encore à être affinée, une reprise de la filière semble désormais possible !

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la stratégie que nous allons mettre en place dans les semaines à venir.

Un autre sujet, vous le savez, qui me tient à cœur : le suivi sanitaire de la faune sauvage.

Depuis vingt ans, nous nous investissons dans les études sur les pathologies de la faune.

Cette année, votre conseil d'administration a décidé de faire, avec vous, des prélèvements pour connaître le passage de la maladie d'Aujeszky dans la population de sangliers.

Des buvards de prélèvements sanguins ont ainsi été fournis à plusieurs équipes de chasse réparties sur le département, afin d'étudier le taux de séroprévalence de cette maladie chez nos sangliers. Les analyses permettront d'avoir un aperçu du nombre d'animaux mis en contact avec cette pathologie selon les zones.

Pour rappel, un sanglier séropositif est un animal ayant fabriqué les anticorps nécessaires pour lutter contre le virus, et qui n'est plus contagieux malgré ce contact.

Avant de conclure, permettez-moi quelques réflexions à l'heure de la chasse basching.

Même si un récent sondage peut nous paraître favorable avec 70% des français qui considèrent que la chasse fait partie de notre patrimoine culturel, je reste sceptique eu égard aux postures idéologiques et dogmatiques de la sphère antispéciste vis-à-vis du bien-être animal.

Pour elle, nulle culture. La chasse est combattue car étant considérée comme inutile pour le maintien des équilibres écologiques et de la biodiversité.

La chasse a toujours fait partie de la vie dans le monde rural et aujourd'hui, notamment vis-à-vis du développement des populations de grand gibier, elle est indispensable pour le maintien de nombreuses activités, agricoles et sylvicoles en particulier.

La chasse est également une activité conviviale et intergénérationnelle, une activité qui favorise la cohésion sociale dans nos villages, où toutes les classes sociales se retrouvent.

Il faut pour cela, bien sûr, qu'elle reste accessible financièrement.

Contrairement à une idée reçue, la chasse se rajeunit et se féminise avec une augmentation des chasseresses de 25% sur les dix dernières années. Nous le constatons lors des formations et des examens.

Nous devons néanmoins trouver des solutions pour permettre aux jeunes de goûter au plaisir de chasser le petit gibier avant la rentrée scolaire.

Comme pour le gibier d'eau, autorisons l'ouverture de la caille des blés dès le 21 août et celle du lapin dès le 15 août, avant l'arrivée des épizooties qui déciment nos populations de garennes au début du mois de septembre.

Nous devons tout mettre en œuvre pour que nos jeunes trouvent du plaisir à chasser le petit gibier. Même si beaucoup s'orientent aujourd'hui sur le grand gibier qui prolifère, la joie de pouvoir sortir son chien à la recherche d'un lapin ou d'une caille a toujours séduit les chasseurs.

Un autre atout pour permettre d'attirer de nouvelles personnes à la chasse, je viens de l'évoquer, c'est la venaison.

L'intérêt porté à celle-ci amène aussi certains néo-ruraux à découvrir notre activité. La venaison, une viande raisonnée, qualitative et naturelle : je dirais presque, plus bio que bio !

Je vous proposerai tout à l'heure de reconduire l'opération de promo chasse pour ceux qui ont fait un break. Réactiver un permis endormi est parfois plus simple que de convaincre un néophyte.

Enfin, et nous avons largement progressé en la matière, nous devons avoir un comportement irréprochable, et pas seulement vis-à-vis des médias ou des autres utilisateurs de la nature, mais vis-à-vis de l'ensemble de la société.

A un journaliste qui me demandait ce qu'était, pour moi, la passion de la chasse, je répondais que c'est cet instinct, ce réflexe, ce besoin qui vous pousse le matin à vous lever aux aurores en quête de ce graal, différent pour chacun d'entre nous.

Partir aux premières lueurs de l'aube avec ses amis ou ses chiens, ou au contraire partir seul, son sac sur le dos, ses jumelles autour du cou, l'arme sur l'épaule : c'est ça la passion de la chasse, cette passion dans laquelle on se perd parfois, parfois même au détriment de ses proches.

Saint Augustin disait qu'il vaut mieux se perdre dans sa passion que perdre sa passion.

Qui dit passion, dit plaisir. Si cette passion est utile au monde agricole ou forestier, nous ne sommes pas les préposés de la régulation et, aujourd’hui, la passion se transforme parfois en corvée lorsque nous devons intervenir toute l’année pour chasser certaines espèces.

Quand il y a obligation ou corvée, la notion de plaisir s'estompe vite.

Si beaucoup, ici ou ailleurs, soutiennent notre activité en matière de grand gibier, je leur demande d’en faire tout autant pour les autres modes de chasse et les autres gibiers : aujourd’hui, les attaques contre la chasse de certains migrateurs, palombes, cailles, bécasses ou gibier d’eau, ne cessent pas. La chasse doit rester Une et Indivisible.

Voilà les quelques réflexions que je voulais partager avec vous.

Vous avez pu constater dans mon rapport d’activité que votre Fédération essaie d’être présente sur tous les fronts, et les défis qui nous attendent sont nombreux.

Suivre et gérer les espèces, organiser la chasse et défendre les chasseurs sont des missions qui demandent une présence sur le terrain, au quotidien.

Je vous remercie donc, comme toujours, vous, les présidentes et présidents de société, mais aussi d’associations de chasse spécialisées, ainsi que l’ensemble des chasseurs bigourdans pour cette présence et ce travail quotidiens.

Je remercie également l’ensemble des administrateurs et notre personnel fédéral, toujours fidèle, et plus motivé que jamais.

Mes remerciements s’adressent enfin aux services de l’Etat et aux établissements publics avec lesquels nous travaylons au quotidien, comme aux élus et aux personnels des structures départementales ou régionales.

Je n’oublie pas la presse, hebdomadaire ou quotidienne, locale et régionale qui communique sur nos actions en faveur de la biodiversité notamment.

Je vous l’ai souvent dit, notre devoir est d’anticiper la chasse de demain en poursuivant nos travaux, nos suivis et la défense de notre passion afin de pérenniser notre activité.

Je conclurai en citant Georges BERNANOS : « On ne subit pas l’avenir, on le fait. »

Je vous remercie de votre attention.

Y a-t-il des questions dans la salle ?

**Je vous demande maintenant d’adopter la résolution n°2, c’est à dire l’approbation du rapport moral que je viens de vous présenter**

**Qui est contre ?**

**Qui s’abstient ?**

→ Résolution adoptée à l’unanimité.

**Je vous remercie**

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur le Préfet devant nous quitter avant la fin de nos travaux, je vais lui laisser la parole maintenant.

***Intervention de Jean SALOMON, Préfet des Hautes-Pyrénées***

*Le Préfet rappelle que le chasseur fait partie de l'écosystème. Pour lui, on a besoin du chasseur et on va devoir entretenir la population de chasseurs.*

*La chasse n'est pas une activité de barbares mais une activité raisonnée, réfléchie, avec une bonne connaissance du milieu dans lequel on évolue.*

*Sur le sujet des prélèvements, le préfet a été surpris du volume des animaux prélevés et du fait que le plan de chasse est largement réalisé. Il s'interroge sur la problématique de la venaison et confirme la nécessité de trouver une filière et des débouchés.*

*Il remercie tous les chasseurs qui contribuent à la réalisation de ce plan de chasse.*

*Il souhaite que le travail sur les plans de chasse se poursuive avec tous les partenaires et les services de l'Etat dont l'ONF fait partie.*

*Le Préfet remercie à nouveau les chasseurs et prend congé de l'assemblée.*

*Le Président DELCASSO, après avoir raccompagné le Préfet, reprend la parole.*

Dans toute assemblée, il faut faire des bilans. Vous avez pu constater que je suis passé rapidement sur la problématique des dégâts et sur l'évolution du grand gibier.

En effet, c'est Joseph PRADET, rapporteur de cette Commission, qui va vous la présenter maintenant.

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, en tant que rapporteur de la commission grand gibier et dégâts, je vais vous rendre compte des évènements et données importantes de l'année écoulée.

Puisque le président l'a évoqué, je vais débuter mon propos en abordant le cerf.

Le plan de chasse a été effectué à près de 80 %, sachant qu'une centaine d'attribution ont été faites au nord de l'autoroute A64, dans le pays Plaine et coteaux, pour permettre le tir d'une éventuelle bête qui serait aperçue. Seule une douzaine d'animaux y ont d'ailleurs été prélevés.

Je tiens ici à féliciter l'ensemble des sociétés qui ont mis une pression de chasse importante, puisque le taux de réalisation est supérieur à 82 % au sud de l'autoroute, soit plus de 8 animaux sur 10. Vous êtes allés au-delà des minima du plan de chasse.

Alors oui, dans certaines zones du département, les populations sont encore trop importantes vis-à-vis de la forêt ou des cultures agricoles.

Pour autant, il ne faut pas généraliser et insinuer que l'on rencontre un souci sur l'ensemble du massif comme certains peuvent le dire.

Il s'agit bien de problèmes locaux, bien ciblés, sur lesquels nous travaillons.

Le cerf n'est pas le seul responsable de tous les malheurs de la forêt ou de l'agriculture.

Avec plus de 2 600 bêtes prélevées, nous faisons partie des départements français qui ont un des tableaux les plus importants.

Concernant le chevreuil, le taux de réalisation est plus faible puisqu'il n'atteint que 69 %.

Nous avons là un réel problème car nous sommes loin du taux de réalisation classique.

Deux phénomènes expliquent cela.

Le premier, c'est tout simplement la baisse des populations dans certains secteurs. Les comptages effectués par notre service technique, en collaboration avec les sociétés de chasse et l'ONF notamment, tendent à corroborer les observations.

La progression du cerf sur certains massifs n'y est pas étrangère non plus.

L'autre raison, c'est le manque d'engouement, hors tir d'été, pour l'espèce.

C'est vrai que l'explosion des populations de sangliers et nos sollicitations permanentes à votre égard pour prélever toujours plus de bêtes noires vous obligent à faire des choix.

Là encore, je vais me permettre de rappeler à certaines structures, parfois établissements publics, que chasser n'est pas notre métier, mais avant tout notre passion. Pour exemple, dans les secteurs où se localisent les problèmes, les chasseurs chassent du 1er juin au 31 mai sur l'espèce sanglier, 365 jours par an, sans être salariés, car s'ils l'étaient, ils auraient 5 semaines de congés et deux jours de repos hebdomadaires. Aussi, attention, et cela s'adresse à tous, de ne pas trop tirer sur l'ambulance. Quelques mots sur l'isard et le mouflon.

Si nos populations d'isards remontent, après l'épisode de pestivirose qui a touché notre département, la pathologie reste présente.

Néanmoins, si les effectifs sont à la hausse sur plusieurs massifs, nous restons inquiets sur leur état dans d'autres.

Je pense notamment au massif de l'Estibète, sur lequel la pestivirose n'a pas sévi, et où nous constatons malgré tout, une chute des effectifs due à une mauvaise survie des jeunes.

Vous comprenez l'importance, à travers cet exemple, du suivi sanitaire que nous effectuons ensemble sur les ongulés.

Bien que moins impactée, notre population de mouflons a subi une érosion de ses effectifs sur ce même massif du Pibeste-Estibète et, dans une moindre mesure, sur le Pic du Jer.

Venons-en au sanglier.

S'il est une population qui continue à se développer, c'est bien celle du sanglier.

Au 31 mai 2024, le tableau de la saison 2023-2024 était de 4 400 sangliers.

Au 31 mars 2025, alors que certains vont devoir intervenir en avril et mai dans le cadre de la protection des semis, il est de plus de 5 500 prélèvements, soit une augmentation supérieure à 25 %.

Là encore, à la vue du tableau, on constate que l'effort de chasse est en augmentation, tant au niveau du nombre de jours chassés que des animaux prélevés.

Pour autant, si le tableau réalisé est le plus important de l'histoire de la chasse bigourdane, beaucoup d'entre nous s'accordent à dire que les animaux sont encore trop abondants en fin de chasse dans de nombreux secteurs.

Nous avons adressé aux responsables des sociétés, un lien leur permettant de solliciter l'autorisation de chasser, aux mois d'avril et de mai dans le cadre de la protection des semis, conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Vous le savez, qui dit « protection des semis », dit implicitement « zone délimitée ».

Aussi, la chasse à l'affût et à l'approche, voire à titre exceptionnel en battue, au titre de la protection des semis, ne sera possible que dans un certain nombre de communes du département.

C'est aux seuls présidents ou détenteurs des droits de chasse à effectuer la demande pour que le sanglier puisse être chassé sur leur territoire du 1er avril au 31 mai pour la protection des semis.

Je vous rappelle que c'est la chasse à l'approche ou à l'affût qui doit être privilégiée, la chasse en battue devant être exceptionnelle si les autres modes de chasse s'avèrent inefficaces.

Qui dit grand gibier, et notamment sanglier, dit dégâts.

Si le nombre de dossiers de déclarations a baissé, puisque nous sommes passés de 600 dossiers ouverts en 2022/2023 à 443 sur la campagne 2023/2024, les surfaces et montants indemnisés par dossier sont plus élevés.

93,4 % de la facture pour la campagne 2023/2024 sont dus au sanglier.

215 612 euros ont été versés pour les dégâts des sangliers sur les 230 822 euros d'indemnisation aux cultures.

C'est sur le massif 1.2, Vallons de Bigorre, que se concentre le gros de la facture.

Entre la RN 21, de TARBES à RABASTENS à l'Ouest, et l'axe permettant de rejoindre Lannemezan à Trie sur Baïse à l'Est, 127 hectares ont été indemnisés pour un montant de 112 400 euros.

Cette zone et celle de la périphérie tarbaise sont les plus problématiques.

Dans la périphérie de Tarbes, voire sur la commune de Tarbes même, nous avons eu d'importants dégâts commis par des sangliers que nous ne pouvons pas chasser pour plusieurs raisons : la proximité des habitations, les zones industrielles, les aires de covoiturage autoroutier et autres.

Même en ayant mis en place et utilisé la plupart des outils à notre disposition, certains secteurs ne permettent pas une intervention classique avec des armes à feu.

Plusieurs mesures administratives ont été organisées dans les zones les plus problématiques sous la direction des lieutenants de louveterie qui ont prélevé 77 sangliers entre le 1er juin et le 28 février. Je les remercie pour leurs interventions et leur travail sur le terrain quand ils sont sollicités. Nous pouvons nous féliciter, aussi, des bonnes relations que nous entretenons.

Face à cet état de fait, et comme nous vous l'avons présenté lors des réunions de pays, nous avons demandé le classement en ESOD du sanglier sur le pays « Plaine et coteaux » et sur celui de la « Périphérie tarbaise ».

Ce classement nous permettra, avec les sociétés de chasse locales et les agriculteurs, de procéder au piégeage des animaux pouvant poser des problèmes, notamment là où aucune action de chasse n'est possible.

Ce piégeage sera bien sûr règlementé via un arrêté préfectoral à venir.

S'agissant de la campagne en cours, les indemnisations prévisionnelles s'élèvent déjà, depuis le 1er juillet, à 176 000 euros avec 342 dossiers ouverts

92,6 % de la facture sont imputables aux sangliers.

Alors que les premiers semis de maïs sont en train d'être effectués, les dégâts sur prairies ont débuté et semblent prendre de l'ampleur dans certaines vallées.

Il nous faut donc être très vigilants car le printemps pourrait être très difficile.

Si, comme je vous l'ai dit, il convient de demander des autorisations afin de pouvoir intervenir en avril et mai au moment des semis, il ne faut pas non plus hésiter, en dehors de cette zone maïsicole, à solliciter des mesures administratives qui sont réalisées, je vous le rappelle, par les lieutenants de louveterie avec les chasseurs locaux.

Enfin, et avant de rendre la parole à notre Président, et s'il n'y a pas de questions, je souhaite remercier mes collègues administrateurs pour leur investissement sur ces dossiers, comme l'ensemble du personnel fédéral et des estimateurs.

Y a-t-il des questions ?

Je vous remercie de votre attention.

Merci Joseph.

Je donne la parole maintenant à notre trésorier, Philippe MAULEON, pour le bilan de l'exercice 2023/2024, c'est-à-dire celui courant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

Merci Monsieur le Président,

Je vais vous présenter les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

Le BILAN ACTIF au 30 juin 2024.

Le total actif immobilisé pour 376 641 €.

Les disponibilités sont de 1 736 355 €.

Les Valeurs mobilières de placement sont de 921 170 € pour un total de l'actif circulant de 2 958 960 €.

Soit, un total actif de 3 335 601 €

Le BILAN PASSIF au 30 juin 2024 est le suivant :

Le total des fonds propres 2 707 833 €.

Dans le détail des fonds propres nous avons :

- Nos réserves pour un montant de 2 533 864 €,

- le résultat de l'exercice 2023/2024 est de + 162 032 € et les subventions d'investissements sont de 11 9378 €.

Le total des fonds reportés et dédiés est de 46 088 €.

Ces fonds reportés et dédiés représentent des enveloppes débloquées par la FNC dans le cadre des projets écocontribution non encore achevés et à valoir sur les prochains exercices pour les projets en cours de déploiement.

Si vous voulez, lorsqu'un dossier au titre de l'écocontribution est accepté, on nous verse 70 % d'acompte du montant total.

Néanmoins, il se peut que ce projet se déroule sur deux années comptables. C'est pour cela que la somme de l'année N+1 est portée dans un compte de fonds dédiés.

Le total des provisions est de 329 233 €.

Celui des emprunts et dettes est de 252 447 €.

Soit, un total passif de 3 335 601 €.

Concernant le détail des charges du compte de résultat :

Achats et services extérieurs 577 808 €, dont coût pour les indemnisations versées pour les dégâts aux agriculteurs 229 699 €

Impôts et taxes 37 954 €

Salaires et traitements 439 568 €

Charges sociales 194 445 €

Subventions accordées 26 180 €

Intérêts des emprunts 39 547 €

Charges exceptionnelles 250 €

Dotations aux amortissements et provisions 273 137 € (dont provisions pour les indemnisations des dégâts de gibier pour un montant de 95 800 €).

Impôts sur les intérêts 5 965 €

Soit un montant total des charges de 1 594 854 €

Concernant les produits du compte de résultat :

Ventes et reversements divers pour 297 124 €

Subventions de fonctionnement pour 473 770 €, dont 147 354 euros dans le cadre du Plan de relance, somme qui est ramenée à 108 843 euros pour l'exercice en cours.

Pour le compte d'adhésions et d'affiliations, le montant s'élève à 719 029 €.

Les produits financiers, quant à eux, sont de 94 190 €.

Le compte 77, les produits exceptionnels, pour 4 940 €.

Reprises sur provisions et transferts de charges à hauteur de 167 833 €.

Soit un montant total des produits de 1 756 886 €.

Ce qui permet de faire ressortir **un résultat positif de 162 032 €**.

Si nous terminons cette année comptable avec ce résultat positif de 162 000 euros, vous aurez compris que l'aide de l'Etat, pour faire suite à l'accord signé avec les organisations agricoles dans le cadre du Plan de relance, passe pour l'année en cours à 108 000 euros.

Pour la campagne 2025/2026, elle ne sera plus que de 66 000 euros alors même que les populations de grand gibier sont toujours en expansion.

C'est donc simple : malgré la baisse des indemnisations, passées de près de 360 000 euros à 230 000 euros en 2023/2024, nous aurions été juste à l'équilibre sans cette aide de 147 000 euros.

Nous pouvons constater que le fonds de roulement au 30 juin 2024 est de 189 %, ce qui traduit une situation correcte au niveau de l'équilibre financier de notre fédération.

Je vous remercie de votre attention.

Merci Philippe pour les précisions apportées à ce bilan.

Je souhaite revenir quelques instants sur celui-ci.

Joseph PRADET et Philippe MAULEON vous l'ont dit à demi-mots : le montant de l'indemnisation des dégâts ne peut plus être supporté par les seuls chasseurs.

Aujourd'hui, ce sont les projets et dossiers de subventions menés sur d'autres thématiques qui nous permettent d'être à l'équilibre sur ce bilan.

Si, et nous l'avons fait, nous ne pouvons que nous féliciter de l'effort de chasse effectué, nous devons aussi être conscients que le niveau des populations reste trop élevé en fin de saison.

Pourtant, en chassant depuis le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 mars, avec possibilité d'intervenir en avril et en mai, je pense pouvoir dire que nous sommes au maximum.

Avec le classement ESOD du sanglier sur la moitié nord du département, nous allons utiliser le dernier outil de la boîte mise à notre disposition.

Nous faisons, vous l'avez vu aussi dans les chiffres que vient de vous présenter le trésorier, un gros effort financier en matière de prévention avec l'achat de clôtures que nous prêtons aux agriculteurs.

Là encore, nous ne pouvons pas protéger toutes les parcelles et les propriétaires devront, comme ils le font dans les Landes notamment, investir eux aussi dans des moyens pour protéger les cultures.

Ce système, qui perdure depuis 1968, a vécu.

Un printemps pluvieux, des semis étalés, un manque de fruits forestiers : autant de paramètres que nous ne maîtrisons pas et qui peuvent entraîner une flambée des dégâts, et donc des indemnisations.

C'est un glaive que nous avons au-dessus de nos têtes.

Ne pas prendre de décision et procrastiner comme l'ont fait les gouvernements successifs, c'est mettre en péril la chasse.

Si le coût de la chasse augmente, c'est le nombre de chasseurs qui diminuera, et donc les prélèvements.

Nous en souffrirons, mais nos amis agriculteurs deviendront rapidement les dommages collatéraux de la situation.

Il est de coutume que Monsieur LOMBRY, notre commissaire aux comptes, vous présente ses rapports.

Je lui laisse donc la parole.

Merci Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter mon rapport sur les comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les participations reçues et à recevoir, au titre de l'exercice, auprès des financeurs. Nous nous sommes assurés de leur réalité, notamment par rapprochement avec les notifications émises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Je me dois maintenant de vous présenter mon rapport spécial sur les conventions réglementées de la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les

termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée : Monsieur Jean-Marc DELCASSO, Président.

Nature et objet : Indemnité forfaitaire de présidence et remboursement des frais engagés pour le compte de la Fédération.

Modalités : Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2024, l'indemnité s'est élevée à 6 000 € et le remboursement des frais à 8 478 €.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie Monsieur LOMBRY pour vos deux rapports.

Je vous propose maintenant d'adopter la résolution **n°3**, à savoir l'approbation des comptes de l'exercice 2023/2024 qui viennent de vous être présentés.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Je vous remercie**

Je vous propose d'adopter maintenant la résolution **n°4**, à savoir que le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2024, d'un montant de 162 031,96 € est porté dans un compte de réserve.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Je vous remercie**

Pendant 11 années, nous n'avons pas bougé le montant de la cotisation fédérale.

Le prix de la cotisation nationale est indexé sur l'indice des prix à la consommation, hors tabac, chaque année.

Pour l'année 2025, celui-ci est évalué à 1,8%.

Je vous propose donc d'indexer le montant de la cotisation fédérale à cet indice, en arrondissant à l'euro supérieur.

Ainsi, la cotisation annuelle passerait de 88 à 90 euros.

Ces deux euros de plus nous permettraient de compenser en partie l'érosion du nombre de validations que nous prévoyons de 1,8 %.

Je vais vous proposer, par contre, de reconduire pour la treizième année le montant des adhésions territoriales, et pour la dix-huitième année, celui des bracelets plan de chasse.

Je vous l'avais déjà dit l'an dernier ici-même, dans cette période difficile pour le pouvoir d'achat, je pense que nous devons tout faire pour conserver cette chasse populaire accessible à tous dont je vous parle souvent, et ce, malgré nos craintes en matière d'indemnisation et une baisse du nombre d'adhérents.

Je vous propose donc maintenant d'adopter la résolution n°5, à savoir que les montants des cotisations sont reconduits ainsi :

- cotisation annuelle : 90 euros
- cotisation temporaire 9 jours : 45 euros
- cotisation temporaire 3 jours : 22,50 euros

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Je vous remercie**

Lors de la campagne en cours, 92 jeunes de moins de 21 ans ont bénéficié de la promotion que nous avions mise en place.

Je vous propose, cette année encore, de reconduire une promotion pour eux sur les permis départementaux, en leur offrant la redevance cynégétique et la taxe d'Etat, c'est-à-dire en leur ramenant le montant de la validation au paiement de la seule cotisation fédérale de 90 euros après remboursement de la promo chasse.

Je crois que ce geste, vis à vis de nos jeunes chasseurs qui ne sont pas encore tous entrés dans la vie active, est de bon augure et facilite l'accès à notre passion.

Aussi, je vous propose de reconduire cette promotion en adoptant la résolution n°6, à savoir que la validation départementale annuelle des Hautes-Pyrénées des adhérents nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sera ramenée à un montant de 90 euros après remboursement de la différence avec son tarif initial. Hors assurance, bien sûr.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Je vous remercie**

Dans un même ordre d'idées, je vous propose également de reconduire une promotion à l'attention des chasseurs n'ayant pas pratiqué depuis plus de trois ans.

Pour inciter les permis qui dorment dans les tiroirs à ressortir, je pense qu'il s'agit d'une bonne formule dont ont bénéficié cette année 87 d'entre nous.

Aussi, je vous propose maintenant d'adopter la résolution n°7, à savoir que la validation départementale annuelle des Hautes-Pyrénées des adhérents n'ayant pas pratiqué la chasse depuis plus de trois saisons, c'est-à-dire avec une dernière validation antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2022, sera ramenée à un montant de 90 euros après remboursement de la différence avec son tarif initial. Toujours hors assurance, bien sûr.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**Je vous remercie**

Venons-en maintenant à la résolution **n°8**, à savoir que le montant de la cotisation fédérale pour les adhérents territoriaux est reconduit à la somme de 150 euros

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ Résolution adoptée à l'unanimité.

**Je vous remercie**

Conformément au code de l'environnement, nous devons aussi fixer le montant de la contribution territoriale due par les adhérents.

J'ai évoqué tout à l'heure l'accord entre l'Etat et la Fédération Nationale des Chasseurs.

Il existe un seuil à partir duquel les fédérations ont obligation de mettre en place une contribution territoriale différenciée qui correspond, vous l'aurez compris, ni plus ni moins, à une taxe à l'hectare. Nous n'avons pas atteint ce seuil cette année encore et n'avons donc pas pour obligation de le faire. Je vous propose donc d'adopter la résolution **n° 9** visant à fixer à 0 euro le montant de celle-ci.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ Résolution adoptée à l'unanimité.

**Je vous remercie**

Je vous propose, comme chaque année, de reconduire notre subvention à la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. Cette structure, créée et gérée par les chasseurs, fait l'acquisition de terrains, et notamment de zones humides, pour le maintien de la biodiversité.

Je vous soumets donc l'approbation de la résolution **n°10**, à savoir le versement d'une subvention de 1 000 euros à la Fondation.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ Résolution adoptée à l'unanimité.

**Je vous remercie**

Nous allons aborder tout à l'heure un certain nombre de vœux qui ont été reçus à la Fédération ou déposés lors des réunions de pays.

Pour la résolution suivante, je vais en aborder un qui pourrait avoir une incidence financière, même si elle resterait minime.

Il s'agit, **lors d'un recours pour une augmentation du plan de chasse grand gibier après le 1<sup>er</sup> janvier, de ne payer que les bracelets utilisés qui ont été attribués en plus.**

Le Conseil d'Administration s'est réuni et a étudié la question.

Nous sommes favorables à ce vœu, tout en l'encadrant.

En effet, la première règle est que l'attribution initiale soit supérieure ou égale à celle de l'année précédente.

A partir de là, l'adhérent qui solliciterait, dans le cadre d'un recours, des bracelets supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier, car il aurait sous-évalué la population présente lors de sa demande initiale, ne réglera que les bracelets complémentaires utilisés à la fin de la saison.

En effet, prendre des bracelets supplémentaires en plein hiver, c'est aussi prendre un risque puisque les conditions météorologiques peuvent interdire l'accès à certains territoires du jour au lendemain, par exemple.

Pour autant, il nous a tout de même semblé opportun d'encourager les sociétés qui souhaitent mettre une pression accrue sur certains secteurs.

Dans le cas où ce recours serait effectué après une demande initiale en baisse, par contre, le complément du plan de chasse serait alors réglé lors de l'attribution complémentaire, et ce, dans sa globalité.

La résolution **n°11** qui s'affiche à l'écran concerne donc le montant des bracelets plan de chasse grand gibier. Je vous propose de reconduire pour la treizième année les mêmes montants :

Cerf élaphe mâle classe 2	:	85 €
Cerf élaphe mâle classe 1	:	55 €
Cerf élaphe femelle	:	55 €
Cerf élaphe non sexé	:	55 €
Cerf élaphe jeune	:	45 €
Chevreuil, mouflon, isard	:	15 €

Les bracelets de cerf élaphe indéterminé attribués au Nord de l'autoroute continueront à être facturés après déclaration du prélèvement, et ce, en fonction de l'animal prélevé.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ Résolution adoptée à l'unanimité.

**Je vous remercie**

Je vous remercie pour l'adoption de toutes ces résolutions et pour la confiance que vous nous accordez. Je répondrai aux autres vœux après l'intervention de notre trésorier sur le budget prévisionnel.

Je sais que la plupart d'entre vous ont assisté à nos réunions de pays et ont donc pu poser les questions sur l'ensemble de ces chiffres, mais peut-être y en a-t-il d'autres ?

Je laisse donc, sans plus attendre, la parole à notre trésorier pour la présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2025/2026.

Merci Monsieur le Président.

Je vais donc vous présenter **le budget prévisionnel**, arrêté par votre Conseil d'administration le 4 février 2025, pour la période **du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026**.

**Concernant les produits:**

Ventes et reversements divers **286 000 €**

Subventions de fonctionnement **383 880 €**

Adhésions et affiliations **717 000 €**

Produits financiers **50 000 €**

Produits exceptionnels **4 000 €**

Reprises sur provisions **48 700 €**

Transferts de charges **20 000 €**

**Soit un montant total des produits prévisionnels de 1 509 580 €**

**Concernant les charges du budget prévisionnel 2025/2026 :**

**Achats et services extérieurs 582 935 €**  
**Impôts et taxes 36 815 €**  
**Salaires et traitements 480 100 €**  
**Charges sociales 223 617 €**  
**Subventions accordées 89 000 €**  
**Dotations aux amortissements et aux provisions 92 085 €**  
**Impôts sur les intérêts 5 000 €**  
**Soit un montant total des charges prévisionnelles de 1 509 552 €**

Y-a-t-il des questions ?

Je vous remercie

Merci Philippe. Vous avez pu constater que ce budget, qui vient de vous être présenté, est en équilibre.

Je vous demande donc d'adopter la résolution n°12, c'est-à-dire l'adoption du budget prévisionnel 2025/2026 qui vient de vous être présenté.

**Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

→ Résolution adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Avant de passer à l'étude des voeux, je vais donner la parole à Laurent DUMAS.

Tout à l'heure, dans mon rapport d'activités, j'ai évoqué le projet faisans que nous menons dans le Nord-est du département.

Laurent va vous le présenter plus en détail.

Merci monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Nombreux sont les chasseurs qui souhaitent le retour d'un petit gibier sauvage afin de retrouver « le plaisir d'une chasse authentique ». À cet égard, la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées a mis en place une réflexion de fond afin de favoriser le maintien de milieux de vie favorables aux populations de gibiers de plaine sédentaires.

Depuis plusieurs années, la FDC a développé une politique d'aménagement des milieux agricoles, avec une convention pour l'implantation de jachères environnement faune sauvage et l'appui à la plantation de haies.

En 2020, constatant une baisse des aménagements, la FDC 65 a souhaité réinvestir et repositionner ses actions en matière d'amélioration de la qualité des habitats en zone de plaine, pour le maintien et le développement des populations de petit gibier.

Pour ce faire, elle a procédé à un diagnostic de la situation pour sectoriser et prioriser ses interventions. Les résultats ont été partagés avec ses adhérents et ses partenaires en charge d'aménagements agricoles, forestiers, (Chambre d'Agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, Conseil Départemental, etc...) afin de mieux orienter et identifier les projets d'aménagements prioritaires, ajuster les outils et bonnes pratiques (haies, intercultures, implantations de couverts...) à proposer et à promouvoir sur les territoires auprès des chasseurs et des agriculteurs.

Pour cela, la Fédération a mis en place une description cartographique de la situation des habitats, au regard des besoins de la petite faune de plaine.

L'objectif était d'établir un outil permettant d'identifier les variables déterminantes et les caractéristiques des habitats des espèces considérées, et ce, afin de produire une cartographie à l'échelle de la plaine permettant de hiérarchiser la valeur écologique des habitats.

En 2019, des responsables d'associations du territoire du Magnoac et de Trie ont manifesté un intérêt pour réfléchir à un projet autour du petit gibier à plumes. De là sont parties de nombreuses discussions sur la potentialité de créer une population de faisans sauvages.

**Le territoire :**

Il s'étend sur 8 communes pour une surface de 6000 ha, englobant les sociétés de SADOURNIN PUYDARRIEUX, BAÏSE ST HUBERT, ACPP PUNTOUS, PEYRET ST ANDRE, LAROQUE-MAGNOAC, GROUPEMENT FORESTIER D'ESTIVE.

Le milieu est composé d'une alternance de plaines agricoles et de coteaux boisés. Les cultures dominantes sont les céréales à paille, avec une augmentation des cultures d'hiver. Le maillage de haies et de bosquets est bien présent mais demande à être amélioré dans certaines parties du territoire. L'élevage est encore bien présent et les prairies de pacage sont disséminées sur l'ensemble des communes.

**La convention d'engagement :**

Une convention a été signée entre les sociétés de chasse et la Fédération, qui fixe les engagements de chaque entité sur une durée de 10 ans. Les points principaux sont :

- Interdiction du tir des faisans tant que le seuil de 5 coqs aux 100ha n'est pas atteint.
- Implantation d'agrainoirs avec une densité de 1 pour 20ha
- Régulation active des ESOD
- Favoriser l'implantation de cultures à gibiers, Jachères faune sauvage etc...

De son côté, la Fédération s'engage à financer une bonne partie des investissements et c'est un budget de presque 50 000€ sur 4 ans qui a été alloué pour ce projet

**L'implantation des faisans :**

La création de cette population nécessite plusieurs lâchers d'oiseaux issus de faisans sauvages de l'élevage de l'OFB en région Centre. Il a été introduit, depuis 2023, 1500 oiseaux. Nous envisageons d'en relâcher 1000 en 2025 et au minimum 500 en 2026. Au total cette opération va nécessiter 3000 faisans.

Vous pouvez voir à l'écran le convoi depuis les Yvelines des 1000 faisans, qui a été assuré par Frédéric ESCOFFRE, Antony PRADIER et Jérémie TROÏETTO à l'aide d'un van à chevaux. Ils ont effectué le rapatriement de nuit afin de garantir les meilleures conditions de transport aux faisans. Aucune perte n'est survenue malgré une température très chaude ce 06 août 2024.

**L'agrainage :**

L'agrainage est un point d'attention important pour le succès de cette opération. A ce jour, ce sont 150 agrainoirs qui ont été placés sur le terrain. Chaque semaine, de nouveaux viennent renforcer le maillage.

**Les prédateurs :**

La régulation des ESOD s'avère tout aussi importante et ce sont les piégeurs du territoire qui sont en action avec la mise en place de pièges de type Bellile. Ce redoutable dispositif permet facilement d'exercer une pression sur le principal prédateur des faisans qu'est le renard. La régulation des corneilles est aussi très intense sur le territoire.

### Le suivi et les comptages :

Le suivi de la population est indispensable et ce sont 2 méthodes qui sont développées sur le territoire. Tout d'abord, le comptage des coqs chanteurs au printemps. La première opération a eu lieu en avril 2024 où 45 personnes ont participé et dénombré 39 coqs. Puis, à nouveau cette année, le 28 mars dernier où 74 coqs ont été entendus par 51 personnes, et ce, malgré des conditions météo peu favorables. Il est envisagé de refaire le comptage d'ici quelques jours.

Un suivi de la reproduction en août sera effectué par l'observation des couvées et quelques comptages à l'aide des chiens d'arrêt.

### Le GIC :

Afin de pérenniser les mesures dans le temps et de mutualiser les moyens, le GIC Faisan MAGNOAC-TRIE a vu le jour en ce début d'année.

C'est une équipe très motivée, présidée par Frédéric ESCOFFRE, qui assure le fonctionnement de cette association. Son périmètre d'action porte aujourd'hui sur les sociétés pionnières engagées dans le projet mais nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas là et que d'autres sociétés les rejoindront.

Le petit gibier, bien souvent à la marge des préoccupations des anciennes générations, redevient aujourd'hui un point central de la gestion des territoires.

La nouvelle génération de responsables est tournée vers l'avenir en inscrivant leurs actions dans la durée.

Ils sont les garants de l'avenir de la chasse aux petits gibiers et c'est avec un fort enthousiasme et une grande motivation qu'ils portent ce projet.

Nous ne pouvons que les encourager et les féliciter pour l'énorme travail qu'ils font au quotidien.

Je vous remercie.

Merci Laurent pour cet exposé. Souhaitons que les résultats soient au rendez-vous pour que nous puissions étudier la faisabilité de reproduire une telle opération ailleurs.

Venons-en à l'étude des différents vœux.

Conformément à l'article 11 de nos statuts, le Conseil d'Administration a étudié ceux-ci et je vais maintenant y répondre.

Je viens de répondre au 1er qui concerne les bracelets attribués dans le cadre d'un recours effectué après le 1<sup>er</sup> janvier.

### **Vœu n°2 – Etendre la possibilité d'utilisation de la chevrotine le long de la départementale entre le passage à niveau de SALLES-ADOUR et la gare de MONTGAILLARD**

Nous avons, et pour trois ans, été inclus dans la liste des départements pouvant autoriser la chevrotine à titre expérimental pour les chasses collectives du sanglier.

A ce titre, nous avons proposé à Monsieur le préfet une liste de 25 communes autour de TARBES et de LANNEMEZAN, et le long de la RN 21.

Nous devons d'ailleurs faire un bilan des actions mises en place sur ces communes.

Aussi, nous n'envisageons pas de reprendre cette liste avant cela, et donc pour la prochaine campagne, considérant de plus que des évolutions sur la réglementation concernant l'utilisation des munitions à plomb sont à venir.

### **Vœu n°3 : Rajouter le plan de prélèvement lièvres dans l'application Géochasse**

Cette option vous était proposée voici deux ans. Elle le sera à nouveau la saison prochaine. Nous avons déjà fait le nécessaire avec notre prestataire.

#### **Vœu n°4 : Subventionner les sociétés de chasse qui souhaitent pratiquer l'agrainage dissuasif**

Je sais que dans plusieurs secteurs du département, notamment sur la commune d'IBOS, les agriculteurs fournissent aux chasseurs le maïs permettant d'effectuer un agrainage dissuasif lors de la période sensible des semis.

Je vous l'ai dit tout à l'heure en évoquant les clôtures de protection : tout le monde doit participer à l'effort de guerre.

Aussi, je ne pense pas que cela soit à la Fédération, c'est-à-dire à nous, chasseurs, de tout prendre en compte.

Nous prendrons donc attaché des organisations syndicales agricoles afin de leur demander d'intervenir pour que les agriculteurs participent aussi à la prévention des dégâts sur leurs cultures.

#### **Vœu n° 5 : Ne pas mettre de limitation du nombre de chiens courants lors des entraînements sur lièvre au mois de mars.**

Nous avons autorisé l'an dernier l'entraînement des chiens courants sur lièvre les mercredi et dimanche de mars uniquement. Le nombre de chiens courants avait alors été limité à huit.

Même si les populations de lièvres se portent bien, il convient néanmoins de garder à l'esprit que le mois de mars est une période sensible pour cette espèce, comme pour d'autres.

C'est donc bien pour limiter le dérangement que ces restrictions avaient été posées.

Nous avons débattu de cela et n'envisageons pas d'y revenir pour l'instant.

#### **Vœu n°6 : Pouvoir utiliser les moyens de communication radiophoniques et radiotéléphoniques lors des chasses collectives du gibier à poils.**

Aujourd'hui, l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 1986 limite l'utilisation de ces moyens de communication aux seules chasses collectives du grand gibier.

Autoriser, notamment pour les battues aux lièvres ou aux renards, ces moyens qui permettent de sécuriser la chasse, puisque permettant de prévenir les piqueurs que les chiens sont sur une route ou que des randonneurs viennent d'entrer dans le dispositif mis en place, nous paraît comme légitime.

Aussi, nous ferons remonter ce vœu au niveau national puisqu'il s'agit d'un arrêté ministériel.

L'an dernier, un vœu consistant à **pouvoir mettre le bracelet de marquage une fois arrivé au véhicule** avait été émis. En effet, en fin de saison de chasse, les bons bracelets ne sont pas forcément sur la bonne ligne à la fin de la battue et le Président doit parfois remonter jusqu'au dernier poste pour amener le dispositif de marquage à ses chasseurs.

Sachez que j'ai évoqué ce vœu avec certains de mes collègues.

Aujourd'hui, la Fédération Nationale des Chasseurs a décidé d'expérimenter les bracelets dématérialisés via l'application « Chassadapt ».

Comme pour Géochasse, vous retrouveriez vos bracelets sur l'application.

Comme pour le carnet bécasse dématérialisé, le chef de battue validerait l'utilisation du bracelet avec son mobile pour permettre le déplacement de l'animal prélevé.

Je vous rappelle que dans le cadre du carnet bécasse, lorsque vous déclarez la prise, l'application génère un code qui permet à l'agent de contrôle de vérifier le jour et l'heure précise du prélèvement. Des tests doivent être effectués mais il y aura peut-être, demain, une réponse à votre vœu avec cette application.

Voici donc les vœux qui ont été émis et auxquels votre fédération a répondu.

Nous avons la chance, ce soir, d'avoir des parlementaires présents pour nos travaux, mais également de nombreux partenaires.

Je vais donc laisser la parole à Jean-Louis CAZAUBON, en tant que vice-président de la Région Occitanie.

### **Intervention de Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Vice-président de la Région Occitanie**

*Jean-Louis CAZAUBON remercie le Président.*

*Pour lui, si la chasse est une passion, elle est devenue aussi une raison, une raison d'être et d'exister. N'en déplaise à certains, la chasse est pour le représentant de la Région d'utilité publique.*

*La chasse est un élément d'équilibre et la nature a besoin d'équilibres.*

*Le sanglier, par exemple, n'a pas de prédateur. Le chasseur est indispensable à sa régulation.*

*Il plaide également contre la volonté d'interdire la chasse le dimanche, seul moment où les chasseurs en activité peuvent intervenir.*

*Il insiste sur la nécessité d'une bonne collaboration entre chasseurs et agriculteurs dans la ruralité, prenant l'exemple du mulching et de la palombe.*

*Concernant la Région Occitanie, il réaffirme que nos dossiers sont soutenus.*

Merci Jean-Louis.

Avant que tu ne quittes la scène, j'ai encore une mission pour toi.

Vous le savez, la région Occitanie récompense chaque année une association de chasse pour son action et son investissement dans le cadre des Trophées de la Chasse durable.

Cette année, impliquée dans l'opération « J'aime La Nature Propre » sur quatre communes de sa société, elle a su rassembler autour d'elle une douzaine de partenaires : mairie, APPMA, club de canoë-kayak ou d'athlétisme, club de ball-trap ou petits pédestres.

150 volontaires ont répondu à son appel pour ramasser 80 m<sup>3</sup> de déchets.

Cette volonté de rassembler, cette association intercommunale de chasse la possède depuis longtemps.

Pour l'année 2024, le Conseil Régional d'Occitanie a décidé d'honorer du trophée de la chasse durable le Saint Hubert Club Lourdais.

Je demande à son Président, Monsieur GEZAT, de bien vouloir venir nous rejoindre.

### **Intervention de Monsieur Pierre GEZAT, Président du St Hubert Club Lourdais**

*Monsieur GEZAT remercie le Président DELCASSO et Monsieur CAZAUBON pour la remise de ce trophée. Il précise qu'il s'agit d'une action collective. Il remercie toutes les associations qui ont contribué à la réussite de l'évènement et la Mairie de Lourdes.*

Je vais maintenant laisser la parole à Madame la députée Sylvie FERRER.

### **Intervention de Madame Sylvie FERRER, députée**

*Madame FERRER débute son propos en annonçant que 22 millions d'animaux sont tués à la chasse en France, dont de nombreux animaux d'élevage. Un animal sur quatre provient d'élevages dédiés qui ont moins d'instinct face à la prédation.*

*Elle salue en cela les travaux de la Fédération et des sociétés dans le Magnoac pour l'introduction de faisans de souche sauvage avec l'objectif de pérenniser une population.*

*Le petit gibier se nourrit d'insectes dont la population décline, notamment en raison de la destruction des habitats et de l'agriculture intensive.*

*Prochainement, l'assemblée examinera le projet de loi du sénateur DUPLOMB qui comporte la ré autorisation de trois substances de néonicotinoïdes, insecticides nocifs pour les pollinisateurs.*

*Elle apporte son soutien aux structures qui protègent l'environnement telles que l'OFB.*

*Elle apporte également son soutien au projet de développement de la venaision et précise que l'on doit éviter les transports et importations de viande d'ailleurs, eu égard à la problématique des gaz à effet de serre, due en partie à l'agriculture et l'élevage intensif, via les émissions de méthane.*

Merci Madame la députée pour votre intervention.

*Le Président DELCASSO répond à la députée. S'il n'a aucun élément concernant les 22 millions d'animaux tués à la chasse, il rappelle les tableaux sanglier, chevreuil et cerf en France et précise que c'est bien la palombe qui est le gibier le plus prélevé dans le pays.*

*Puisque l'on avance des chiffres, il rappelle à la députée que 1,5 milliards d'oiseaux et de mammifères sont tués par les chats.*

*Il souligne aussi que, s'agissant des agriculteurs, on leur a aussi demandé de nourrir la France et qu'on ne peut les accuser de tous les maux du changement climatique.*

Je vais donc laisser la parole maintenant à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur Malik AÏT-AÏSSA.

#### **Intervention de Monsieur Malik AÏT-AÏSSA, Directeur Départemental des Territoires**

*Le DDT souligne l'importance du rôle de la chasse et remercie à son tour les chasseurs pour leur implication. Le Préfet s'étant déjà exprimé, il ne souhaite pas compléter ses propos.*

Merci Monsieur le Directeur.

Il est de coutume de ne pas reprendre la parole après le représentant de l'Etat.

Permettez-moi de faire une exception aujourd'hui.

En effet, nous avons honoré, il y a quelques instants, une de nos sociétés.

En général, nous mettons à l'honneur les chasseurs lors des assemblées générales des sociétés.

Aujourd'hui, nous allons faire une exception.

Nous allons honorer un chasseur qui a débuté un peu avant l'âge, à 12 ou 13 ans, avec son grand-père.

Ses gibiers préférés, la bécasse et l'isard, qu'il chasse toujours avec son ami Michel PICHON, ici présent.

Il a fréquenté de grands montagnards comme Messieurs RINGEVAL et COUTURIER.

Amateur de grand tétras et de rugby, le doyen des chasseurs bigourdans est né en 1924 et a encore validé cette saison, s'assurant d'ailleurs que nous n'avions pas oublié de lui délivrer son carnet de prélèvement pour la bécasse.

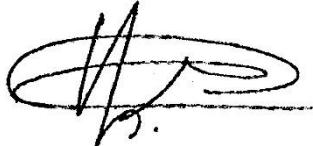
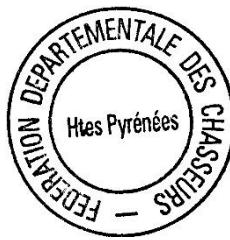
Quand je vous parlais de passion, tout à l'heure, je crois que, si elle a un synonyme, cela doit être Marc FORTASSIN !

Je demande donc à mon collègue chasseur de la Vallée d'Aure, Marc FORTASSIN, de bien vouloir me rejoindre.

#### **Remise de la médaille à Monsieur FORTASSIN qui remercie la Fédération et son Président**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président DELCASSO clôture les travaux de l'Assemblée Générale à 21h15 en remerciant tous les invités et participants pour leur présence.

**Le Président**

**Le Secrétaire Général**

